

**EPLEFPA de SAINT YRIEIX LA PERCHE**

# **Cahier des Clauses Particulières**

## **Marché public de fournitures et de services**

Procédure adaptée Code des Marchés Publics

### **Mise aux normes d'une fumière couverte**

à l'Exploitation Agricole

Domaine de la Faye – Saint Yrieix la Perche

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche  
Domaine de la Faye  
87500 Saint YRIEIX la PERCHE  
Tél : 05 55 75 70 00**

*Dans le présent document, l'EPLEFPA de St Yrieix la Perche est dénommé « l'établissement »,  
l'entreprise est dénommée « le titulaire ».*

## **A – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 : Objet du marché**

La présente consultation comprend la fourniture et la **mise aux normes d'une fumière couverte**.

Les prestations sont à fournir par le titulaire du marché à :

l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle (E.P.L.E.F.P.A.) de SAINT YRIEIX LA PERCHE, représenté par Madame Marie Thérèse DESHAYES, Directrice.  
Siège : La Faye – 87 500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Le centre constitutif concerné par le marché est :

Exploitation Agricole – Domaine de la Faye – 87 500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE

### **ARTICLE 2 : Mode de consultation**

Le présent marché est un marché de fourniture et service passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **ARTICLE 3 : Décomposition en lots**

Sous réserve exclusive que le titulaire ait répondu à la solution de base, les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.

### **ARTICLE 4 : Durée du marché et délais**

Le présent marché prend effet à compter de la notification, il se termine avec l'exécution de son objet.

Les délais :

- Délai de réponse, retour par plis pour le **07 septembre 2020** à 12 Heures. Les offres seront remises à l'accueil du lycée agricole de St Yrieix la Perche, contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou envoyées par courrier postal en recommandé avec accusé de réception l'adresse suivante :

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**Domaine de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 05 55 75 70 00

*Toute offre parvenue après la date et l'heure limite ainsi que toute offre remise sous enveloppe non cachetée ne sera pas étudiée.*

- Ouverture des plis le 09 septembre 2020 à 09 Heures.

- Délai de livraison : **24 semaines soit au plus tard le 01 mars 2021.**

### **ARTICLE 5: Documents contractuels**

Le marché est constitué par les pièces contractuelles énumérées ci-dessous par ordre de priorité :

- l'Avis d'appel public à la concurrence,
- l'Acte d'Engagement,
- le Cahier des Charges comprenant les clauses administratives particulières et les clauses techniques particulières,

Tout autre document (mémoire supplétif, additionnel ou annexe) venant en annexe de ces pièces contractuelles, et qui en modifierait la substance en quelque façon, est nul et irrecevable sauf à préciser une amélioration dans les prestations.

#### **ARTICLE 6 : Retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est remis à titre gratuit à chaque candidat. Le dossier pourra être obtenu par mél adressé à :

[ept.st-yrieix@educagri.fr](mailto:ept.st-yrieix@educagri.fr)

#### **ARTICLE 7 : Présentation des offres**

L'offre détaillée devra préciser :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- La lettre de candidature,
- L'acte d'engagement complété et signé,
- Le cahier des charges signé,
- Un devis détaillé des prestations proposées,
- Une fiche technique pour les matériaux et matériels proposés le cas échéant, décrivant les caractéristiques,
- Les conditions de livraison et d'exécution des prestations, le cas échéant.

Les offres seront rédigées en langue française et exprimées en EURO. Elles sont transmises sous pli cacheté, l'enveloppe portant les références de consultation.

#### **ARTICLE 8 : Durée de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE 9 : Sous traitance**

Seul le recours à un architecte sera autorisé pour la conception du projet et le montage du dossier de permis de construire.

#### **ARTICLE 10 : Critères d'attribution du marché**

- 1) **Valeurs techniques portant sur (50%) :**
  - a. Respect des caractéristiques techniques et des normes en vigueur,
  - b. Qualité et fiabilité de l'ouvrage,
  - c. SAV et garanties,
  - d. Délai de livraison
- 2) **Prix (50%) :** Ce critère sera apprécié en fonction du type de proposition, une proposition pour les 3 lots sera jugée globalement et une proposition pour un ou deux lots le sera indépendamment.

#### **ARTICLE 11 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les concurrents devront s'adresser par écrit (courrier ou mél) à :

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**Marc BASSERY**  
**Domaine de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Mél : [marc.bassery@educagri.fr](mailto:marc.bassery@educagri.fr)

## **ARTICLE 12: Recours**

La présente consultation peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif de Limoges d'un référé pré-contractuel, conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché et d'un recours pour excès de pouvoir, conformément à l'article R.421-1 du même Code, dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de l'offre (article 76 du code des marchés Publics).

## **B – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

### **Pouvoir Adjudicateur**

**EPLEFPA de Saint Yrieix la Perche**  
**Domaine de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 05 55 75 70 00

Représenté par Madame Marie Thérèse DESHAYES, Directrice et Ordonnateur, habilitée à signer le présent marché..

### **Lieu de Livraison**

**Exploitation Agricole**  
**Domaine de la Faye**  
**87500 Saint YRIEIX la PERCHE**  
Tél : 06 08 28 05 92

Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits. Par dérogation à l'article 14.2 du CCAG, les risques afférents au transport jusqu'aux lieux de destination ainsi que les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et d'arrimage incombent au titulaire.

### **Modalités de facturation et de paiement**

Le paiement des factures s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Le titulaire présente une facture à l'Exploitation Agricole de l'établissement pour les prestations réalisées.

Le règlement s'effectue par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date d'exécution du marché. Il ne sera pratiqué ni d'avance forfaitaire, ni d'avance facultative, ni d'acomptes ou de paiements partiels.

Les factures sont établies en un original et deux duplicata. Elles doivent être rédigées en langue française et en EURO.

Les factures doivent comporter :

- la date et le numéro de facture,
- la référence au présent marché,
- le nom, l'adresse du titulaire du marché,
- le numéro de SIRET du titulaire du marché,
- les coordonnées bancaires stipulées sur la facture correspondant à celles qui ont été validées avec l'acte d'engagement,
- le prix unitaire HT,
- le taux de TVA et le montant de la TVA,
- le montant total HT,
- le montant total TTC.

## **Dispositions générales**

Pour tout ce qui n'est pas expressément visé par le cahier des clauses administratives particulières, il sera fait application des dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures de services.

## **Litiges**

Il est formellement spécifié qu'en cas de contestation, pour quelque motif que ce soit, pouvant survenir entre l'EPLEFPA de St Yrieix la Perche et le titulaire du marché, le différend ne pourrait être invoqué par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Le Tribunal Administratif de Limoges est le seul compétent en cas de litige.

## **C – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

### **Contenu des prestations**

Les spécifications techniques énumérées ci-dessous ne sont pas limitatives. Sous réserve exclusive que le titulaire ait répondu à la solution de base, **les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.**

### **Normes et règlements**

Tous les matériaux et matériels proposés doivent répondre aux normes, règlements et directives françaises et européennes actuellement en vigueur.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date de remise de l'offre, il appartiendra à l'entreprise, sous sa seule responsabilité, d'en informer l'établissement, par écrit avec accusé de réception, en indiquant le détail, ainsi que les incidences techniques et financières.

### **Maintenance**

Toute intervention en matière de maintenance corrective, couverte ou non par la garantie, est à la charge du titulaire du marché selon les conditions prévues au bordereau de prix unitaire annexé au présent CCTP.

### **Délais d'intervention dans le cadre de la maintenance et de la garantie**

Quelle que soit la défaillance constatée, couverte ou non par la garantie, le titulaire du marché s'engage à intervenir dans le délai et les conditions prévues au CCAG. Le titulaire du marché devra pouvoir intervenir sous 48 heures pour toute intervention sur l'ouvrage.

## **Caractéristiques techniques**

### **Mise aux normes d'une fumière couverte**

*L'opération est présentée en 3 lots, deux types de proposition sont possibles :*

- 1 proposition globale pour les 3 lots ,*
- 1 proposition partielle pour l'un ou l'autre des 3 lots,*

*répondant aux caractéristiques techniques ci-dessous.*

- **Lot 1 - Création d'une aire de stockage** comprenant :
  - x une reprise de l'aire actuelle avec démolition,
  - x un terrassement de 150 m<sup>2</sup> minimum (10 x 15 m),
  - x un empierrement avec une finition type 0/30,
  - x une reprise du réseau des eaux pluviales.
- **Lot 2 - Construction d'une fumière** comprenant :
  - x une semelle béton avec pentes adaptées et finition talochée de 150 m<sup>2</sup>,
  - x un mur sur 3 côtés d'une épaisseur de 15 à 20 cm, d'une hauteur de 2,25 m utiles et pouvant recevoir une charpente couverte.
- **Lot 3 - Couverture d'une fumière** comprenant :
  - x des travées de 5 m minimum,
  - x une hauteur sur sablière de 3,50 environ et une hauteur sur faîtage de 5 m environ afin de permettre le passage des engins agricoles en toute facilité,
  - x un bardage du long pan côté vents dominants au minimum,
  - x une couverture type bac acier.

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

	Prix unitaire en € HT
<b>Lot 1 – Création d'une aire de stockage</b>	
<b>Lot 2 – Construction d'une fumière</b>	
<b>Lot 3 – Couverture d'une fumière</b>	
<b>Prix Total Mise aux Normes de la Fumière</b>	

**BORDEREAU DES DELAIS D'INTERVENTION ET DE LIVRAISON**

Délai d'intervention	
<b>Délai d'intervention à compter de la demande</b>	..... heures
<b>Délai de livraison à compter de la notification du marché (date à préciser)</b>	..... .....

*Le candidat*

*Mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Date, cachet et signature*